

# Le DIP en chemin vers



## l'école inclusive

# Sommaire

1. Introduction : les références, la vision, le pourquoi
2. Les sept principes : un système en mouvement
3. Qui sont les élèves de l'école inclusive ?
4. Les dispositifs existants : le chemin parcouru
5. Le plan projet : la vision, les rôles, les priorités

# 1. Introduction

# Ecole inclusive – Références et vision (1)

- Pour introduire le principe d'école inclusive, le DIP s'est inspiré des *Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation* de l'Unesco qui visent, sur le long terme, à :
  - offrir une **éducation de qualité pour chaque élève, en respectant la diversité, les besoins et capacités**, les caractéristiques et les attentes de chacun en matière d'apprentissage, en éliminant toute forme de discrimination;
  - **maximiser le potentiel** intellectuel, socio-émotionnel, physique, de chaque élève, dans le respect authentique et la valorisation de la diversité;
  - développer un **climat scolaire non discriminant** dans les établissements d'enseignement et de formation permettant à chaque élève de se sentir respecté et en sécurité, de pouvoir s'épanouir, mobiliser ses compétences pour se concentrer sur les apprentissages scolaires et sociaux.
- Le but visé est celui d'"**éliminer l'exclusion face à la diversité**" concernant la race, le statut économique, la classe sociale, l'appartenance ethnique, la langue, la religion, le genre, l'orientation sexuelle et les aptitudes, ainsi que de l'absence de réponse à cette diversité.

## Ecole inclusive – Références et vision (2)

Mais encore de la Déclaration de la Conférence mondiale de l'éducation de Salamanque de 1994 qui a considéré que :

- **l'éducation est un droit fondamental** de chaque enfant et que, par conséquent, chaque élève doit avoir la possibilité d'acquérir et de conserver un niveau de connaissances acceptable;
- **chaque enfant a des caractéristiques**, des intérêts, des aptitudes et des besoins d'apprentissage qui lui sont **propres**;
- **les systèmes éducatifs devraient être conçus** et les programmes appliqués de manière à tenir compte de cette grande **diversité** de caractéristiques et de besoins;
- les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers devraient pouvoir être intégrés dans des systèmes pédagogiques centrés sur les **besoins de chaque élève**.

# Ecole inclusive – Références et vision (3)

- Il s'agit ainsi, pour le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, de **transformer à terme et progressivement mais radicalement la perspective** des actions et des projets pour tendre vers une école inclusive.
- **Ceci concerne absolument tous les élèves**, qu'ils soient tout à fait ordinaires, à haut potentiel, issus de communautés ethniques ou religieuses particulières, sportifs d'élite, musiciens, ou encore en situation de handicap.
- Les principes de l'école inclusive permettent une **structuration des établissements scolaires**, mais également de la communauté scolaire au sens large, dans et autour de l'école – familles, professionnels, groupes associatifs de quartier, et bien sûr parents.

# Ecole inclusive – Pourquoi ?

Opter pour une école plus inclusive repose sur quelques principes fondateurs :

1. Des résultats de recherche concordants démontrent que le maintien en classe ordinaire d'élèves présentant des besoins spécifiques :
  - permet à ces derniers de **mieux développer** leurs compétences scolaires et sociales;
  - permet à chacun de **développer de nouvelles valeurs** liées à l'acceptation des différences individuelles;
  - **ne péjore pas** les apprentissages des autres élèves.
2. Est un choix de société :
  - **Une école séparative risque de fragiliser** encore davantage des populations déjà fragiles, issues de la migration ou d'un contexte socio-économique plus fragile, au-delà des élèves porteurs de handicap;
  - Une école inclusive a du sens dans une **société à visée inclusive** mais elle ambitionne de **la créer** car les élèves d'aujourd'hui sont les adultes de demain !

## 2. Les sept principes : *Un système en mouvement*



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

ENTIEL Direction  
du Cycle d'orientation

POST TENEBRAS LUX

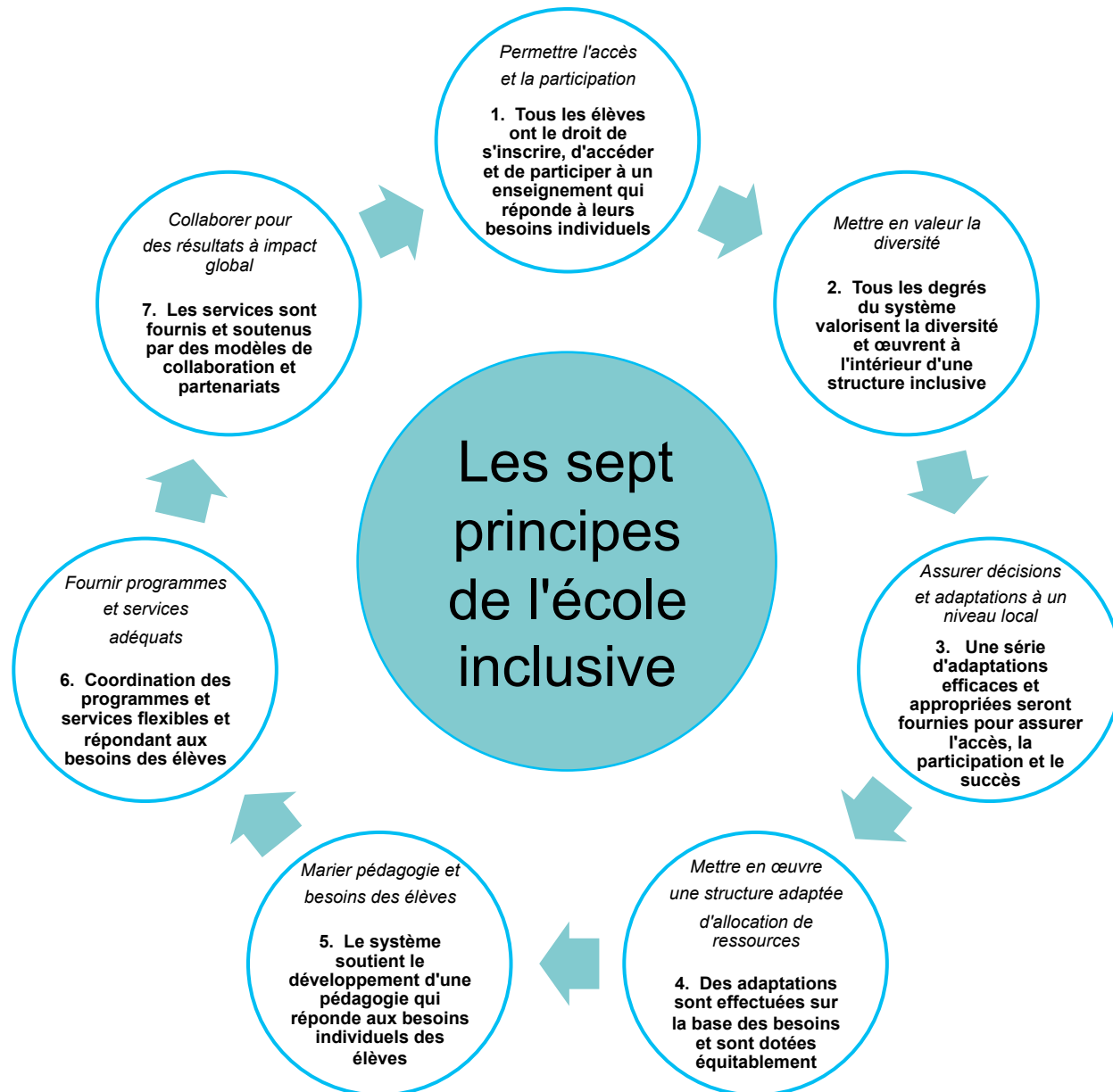
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Janvier 2015 - Page 8



# Ecole inclusive – L'avant concept

- Un avant concept d'école inclusive a été déposé auprès du Conseil d'Etat en septembre 2013. Aujourd'hui, le département a établi un bilan des dispositifs inclusifs et travaille à un plan d'action inspiré des principes suivants.
- L'avant concept d'école inclusive est basé sur sept principes dont on peut imaginer qu'ils correspondent à des valeurs du système scolaire et social acceptées et acceptables par la majorité des enseignants, des partenaires professionnels ainsi que des parents.
- L'objectif du concept d'école inclusive qui en découle est d'offrir une vision et des priorités, accompagnées d'une réflexion sur les mesures nécessaires à les soutenir.
- Il s'agit de transformations profondes et progressives.



*Permettre l'accès  
et la participation*

**1. Tous les élèves ont le  
droit de s'inscrire,  
d'accéder et de participer à  
un enseignement qui  
réponde à leurs besoins  
individuels**

- Tous les élèves ont accès à l'école de leur quartier ou de leur commune
- Les parents sont des partenaires dans tous les aspects du parcours scolaire
- Un travail d'information doit être fait par le département pour aider les parents dans leur réflexion et leur choix de scolarisation

*Mettre en valeur la diversité*

**2. Tous les degrés du système valorisent la diversité et œuvrent à l'intérieur d'une structure inclusive**

- Toute la communauté scolaire valorise la diversité
- Le département soutient les collaborateurs, et en particulier les enseignants, en charge de développer des pratiques inclusives
- Des formations sont développées en faveur des professionnels pour développer un système d'éducation inclusif

*Assurer décisions  
et adaptations à un niveau  
local*

**3. Une série d'adaptations  
efficaces et appropriées  
seront fournies pour  
assurer l'accès, la  
participation et le succès**

- Les établissements scolaires sont à terme en mesure de choisir et d'adopter services, soutiens et programmes pour les élèves
- Les ressources et moyens disponibles sont utilisés efficacement
- Le projet éducatif individuel est établi en collaboration avec les parents et autres acteurs clés et, dans la mesure du possible, avec les élèves

*Mettre en œuvre  
une structure adaptée  
d'allocation de ressources*

**4. Des adaptations sont effectuées sur la base des besoins et sont dotées équitablement**

- Les ressources sont allouées équitablement aux établissements scolaires pour les élèves nécessitant des adaptations dans leur apprentissage
- Une procédure systématique, constante et coordonnée est mise en place pour identifier les élèves ayant besoin d'adaptations scolaires
- Un mécanisme d'allocation basé sur le besoin scolaire pourvoit aux ressources des adaptations appropriées
- Les établissements scolaires œuvrent à la traçabilité des ressources allouées

*Marier pédagogie et  
besoins des élèves*

**5. Le système soutient le  
développement d'une  
pédagogie qui répond  
aux besoins individuels  
des élèves**

- Le département s'assure de standards de qualité pour le développement des adaptations nécessaires aux élèves ayant des besoins spécifiques
- L'efficacité des méthodes d'apprentissage est constamment améliorée et évaluée
- Un programme approprié et un soutien constant aux enseignants visent à promouvoir des pratiques pédagogiques tendant à un dispositif éducatif de qualité pour tous les élèves

*Fournir programmes  
et services  
adéquats*

**6. Coordination des  
programmes et services  
flexibles et répondant  
aux besoins des élèves**

- Les programmes, services et expertises par des spécialistes sont coordonnés et présentes localement pour répondre aux besoins des élèves
- Un soutien approprié est mis en place pour permettre l'accès à un environnement scolaire prenant tout son sens pour tous
- Une intervention précoce à tous les stades de la scolarité est recherchée



*Collaborer pour  
des résultats à impact  
global*

**7. Les services sont  
fournis et soutenus par  
des modèles de  
collaboration et  
partenariats**

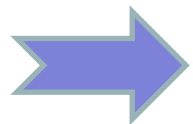
- Les spécialistes des divers domaines éducatifs et de la santé et les enseignants travaillent ensemble pour créer une chaîne professionnelle continue en faveur de tous élèves
- Des pratiques efficaces de gestion de cas devront assurer la collaboration entre toutes les parties
- Une information de qualité concernant le projet de chaque élève est conçue avec les parents et partagée

### 3. Quand on parle d'école inclusive *Finalemment de qui parle-t-on ?*

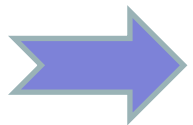
# De qui parle-t-on?

**L'école inclusive concerne absolument tous les élèves**, qu'ils soient tout à fait ordinaires, à haut potentiel, issus de communautés ethniques ou religieuses particulières, sportifs d'élite, musiciens, ou encore en situation de handicap.

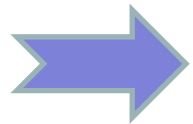
Elle vise offrir une **éducation de qualité pour chaque élève, en respectant la diversité, les besoins et capacités**, les caractéristiques et les attentes de chacun en matière d'apprentissage et à **maximiser le potentiel** intellectuel, socio-émotionnel, physique, de chacun, dans le respect et la valorisation de la diversité;



«**Désavantages** » découlant de facteurs socio-économiques, culturels, et/ou linguistiques

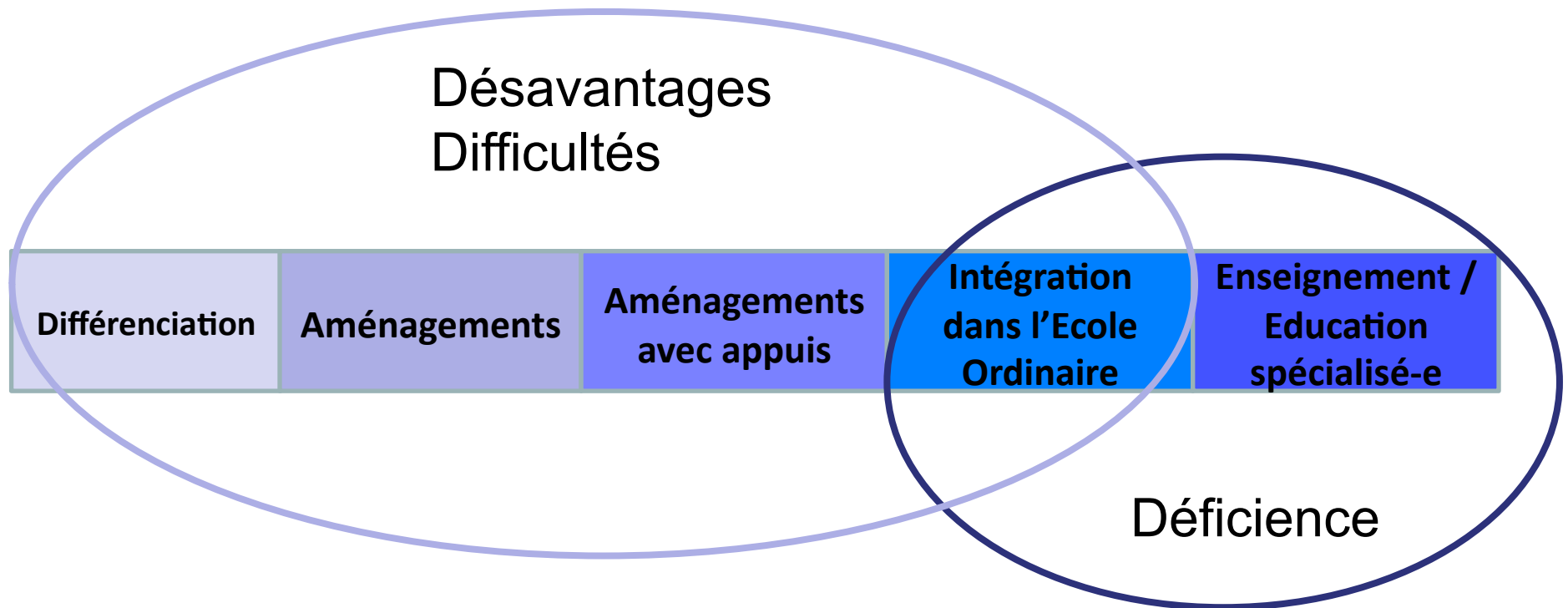


«**Difficultés** » troubles du comportement ou troubles affectifs, ou difficultés spécifiques d'apprentissage



«**Déficiences** » troubles d'origine organique (liés par exemple à des déficiences sensorielles, motrices ou neurologiques)

# Comment répondre aux besoins spécifiques des élèves ?



## 4. Le chemin qui a été parcouru à ce jour :

*Panorama des dispositifs existants  
et pouvant s'inscrire  
dans la définition de l'école inclusive*



**Plus de 71'000 élèves sont scolarisés au DIP**

**Plus de 2'000 élèves** sont au bénéfice d'aménagements scolaires, dont les aménagements DYS-, TSA en cours de déploiement et autres

**Plus de 3'700 élèves** bénéficient de mesures renforcées (logo, psy, etc.)

**Plus de 3'500 élèves** de l'ordinaire bénéficient d'un soutien de l'Office médico-pédagogique

**Plus de 1'700 élèves** bénéficient de dispositifs de l'enseignement spécialisé, ceci correspond au 2,5% des élèves scolarisés au DIP. Ils bénéficient d'un PEI

**Près de 1/4 d'entre eux** bénéficient d'une intégration partielle ou totale dans l'enseignement ordinaire



Enseignement ordinaire



Enseignement ordinaire



Enseignement spécialisé

Enseignement ordinaire

**Quels sont les dispositifs inclusifs à Genève et combien d'élèves en bénéficient ?**

## Enseignement ordinaire

1. Différenciation pédagogique
2. Suivi des élèves
3. Accueil des élèves allophones
4. Projet d'accueil individualisé (PAI)

**1.**  
Les élèves de l'enseignement ordinaire peuvent être mis au bénéfice des dispositifs de différenciation pédagogique dont :

Activités différenciées,  
Appui-rattrapage, Co-enseignement,  
Dispense d'âge, Décloisonnement,  
Temps supplémentaire pour les épreuves,  
Etudes surveillées, Passerelles, Education physique individualisée (EPI),  
Tutorat entre élèves, Redoublement,  
Soutien pédagogique hors temps d'enseignement

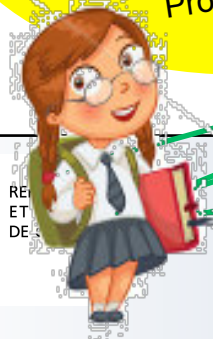
**... mais encore :**

Espace de transition professionnelle,  
Dispositif relais, Classe d'insertion scolaire,  
Classe d'insertion professionnelle, Aménagement du parcours scolaire,  
SERF, Tremplin Jeunes, Projet apprentis  
Environ 1'000 jeunes bénéficient d'espaces de transition OFPC- ESII (PT, CPT, AFP, Lullin)  
Suivis individualisés social et financier, ProApprenti, Cap Formations

**4.**  
Presque 1'300 élèves en difficultés de santé bénéficient d'un PAI, soit près de 1'000 en EP, de 200 au CO et plus de 100 à l'ESII.  
De plus, une dizaine d'élèves bénéficient de l'école à l'hôpital et de visioconférence

**2.**  
Suivi des élèves par les directions, les référents dys-, les responsables des élèves dans les DGs, les coordinateurs pédagogiques

**3.**  
L'Accueil de près de 1'400 élèves allophones se déploie comme suit :  
30 % d'élèves en EP, 30% au CO et 40% à l'ESII.  
De plus, une prestation d'éducateur-s en milieu scolaire, en soutien à la migration, a été mise en place



**5.**  
**Plus de 500 élèves**  
**beneficient des dispositifs**  
**sport-art-études**, environ  
10% en EP, le solde  
étant reparti de  
manière égale entre  
le CO et l'ESII

**7.**  
**21 établissements**  
**EO beneficient des**  
**ressources et**  
**dispositifs du REP**

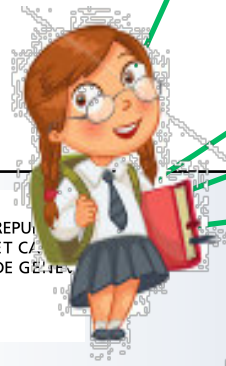
**Enseignement**  
**ordinaire**

5. Dispositif sport-art-études

6. Réseau professionnel

7. REP

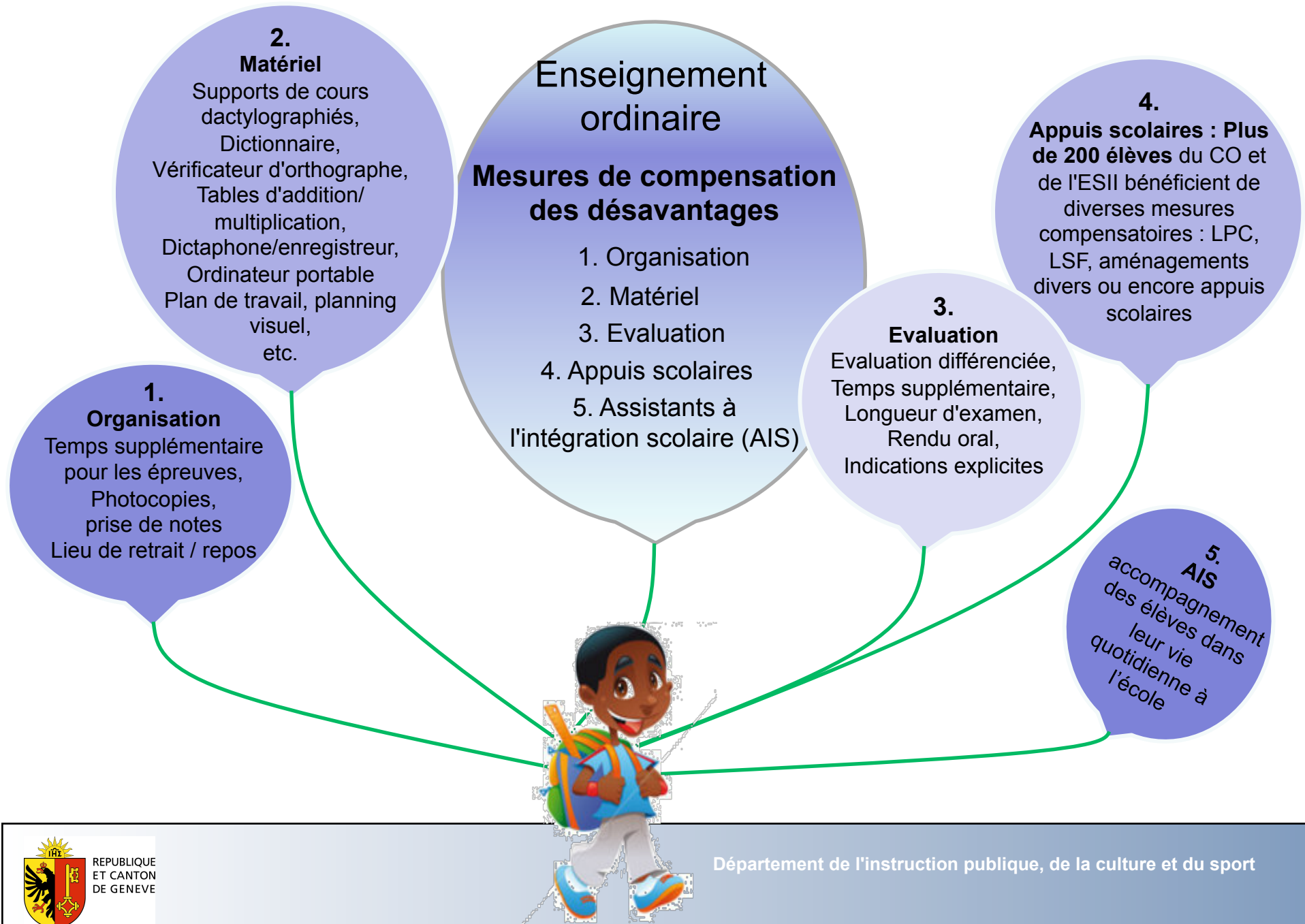
**6.**  
**Réseau professionnel**  
auquel participent :  
Educateurs REP  
Assistants/conseillers  
sociaux  
Educateurs région  
Psychologues  
Infirmiers



REP  
ET CA  
DE GÈ

POST TENEBRAS LUX





# Enseignement ordinaire

## Intégration partielle

1. Près de 500 élèves sont scolarisés en classes spécialisées

2. **L'Intégration individuelle** est organisée sur la base d'un projet individuel et en fonction des besoins et des compétences de l'élève, ainsi que des ressources et des compétences de l'école. Elle peut avoir un objectif scolaire ou social.  
Elle se fait depuis les structures du spécialisé public et privé subventionné

3. **On compte 29 structures intégrées au sein de l'école ordinaire :**  
6 classes intégrées à l'EP pour élèves aveugles, sourds, handicapés mentaux  
19 regroupements spécialisés en EP  
3 classes intégrées au CO  
1 structure mixte EFP  
DIAMs

1. Regroupement spécialisé
2. Intégration individuelle
3. Structures intégrées
4. Projets / exemples

4. **Quelques exemples**
- Ecole La Petite Arche (Fondation Ensemble)
  - Classe intégrée pour artistes (Geisendorf)
  - DIAMs à l'école de la Roseraie
  - Intégration d'élèves de CMP dans des classes de l'enseignement ordinaire (Aire, Crêts-de-Champel, Bois-Caran)
  - La classe intégrée de Montrillant
  - Les dispositifs intégrés au CO (Cayla, la Florence, Vuillonex)
  - ...



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

**1.**

**Plus de 80 institutions ou structures de l'enseignement spécialisé de jour ou centres médico-pédagogiques :**

Institutions pour enfants avec troubles de l'apprentissage,  
Institutions pour polyhandicapés,  
Institutions publiques ou privées subventionnées, parmi celles-ci **plus de 1/3 sont intégrées dans des écoles ordinaires**

**2.**

**Collaboration au sein d'équipes médico-pédagogiques :**

Consultations.  
Permanence de l'OMP.  
Réseau professionnel autour d'une situation d'élève

## Enseignement spécialisé

1. Institution ou structure de l'enseignement spécialisé de jour ou centre médico-pédagogique

2. Collaboration au sein d'équipes médico-pédagogiques



Source des images :  
<http://www.shutterstock.com>  
<https://openclipart.org>

## 5. Le chemin qui reste à parcourir :

*Un plan d'action  
s'inscrivant dans une vision partagée*

# 1. Le plan projet

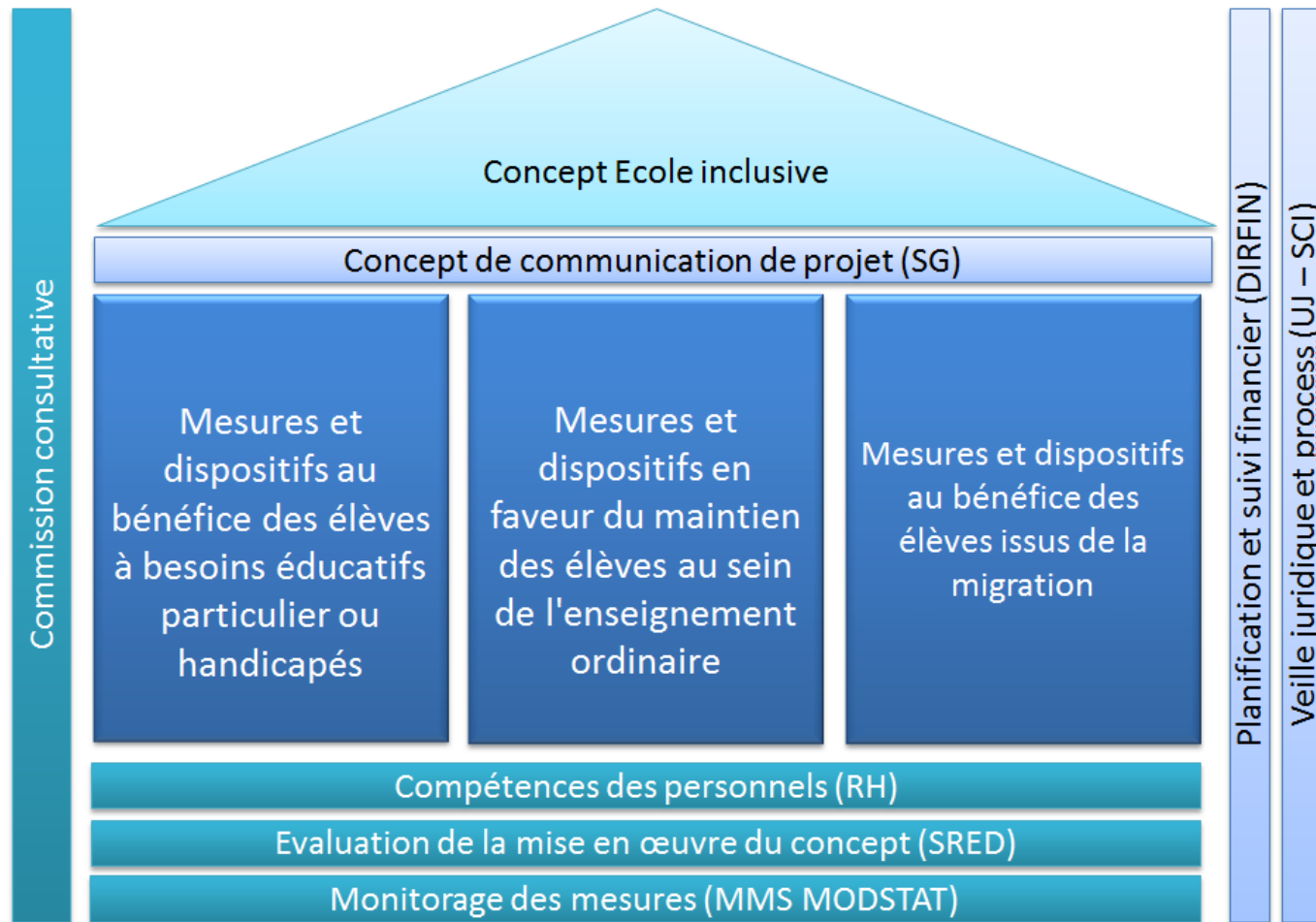
Vise à retraduire, de manière organisationnelle et structurée dans le temps, la dynamique des 7 principes. Il s'agit d'un fil rouge accompagnant l'évolution susmentionnée qui :

- précise le périmètre et les objectifs du projet;
- détermine les acteurs et les partenaires principaux ainsi que leurs rôles;
- traduit la vision en action;
- maintient une dynamique globale et impactant tous les niveaux;
- met au centre de l'école inclusive les professionnels sur le terrain.

## 2. Les axes du projet

- Le département vise un élargissement annuel progressif des projets et dispositifs inclusifs existants sur 3 axes complémentaires et coordonnés :
  1. Les dispositifs destinés aux enfants et aux jeunes à **besoins éducatifs particuliers** ou en situation de handicap;
  2. Les dispositifs destinés **au maintien des enfants et des jeunes** en institution de la petite enfance, en école et en formation ordinaires, ainsi que des dispositifs destinés à des jeunes à haut potentiel et à des sportifs ou artistes d'élite;
  3. Les dispositifs qui permettent que l'inclusion prenne en considération les enfants et les jeunes issus de la **migration**.

# 3. La vision de l'école inclusive organisée en projet



## 4. Rôles et responsabilités

- **Le Comité de pilotage** a comme objectif celui de déployer le plan d'action départemental afin d'identifier les priorités inscrites dans la vision et de réfléchir aux modalités, compétences et ressources les soutenant.

Pour chaque axe du projet, une équipe de projet départementale est constituée.

- **La commission consultative et de suivi de l'école inclusive** accompagne le projet à niveau départemental par le biais d'un dialogue constant.
- **Les actions locales** qui se déploient au sein des établissements sont au centre de l'école inclusive; elles s'inscrivent dans la vision départementale et elles sont soutenues et accompagnées par les travaux susmentionnés.



# 5. Quelques priorités de la vision traduites en actions

- Axe 1 : les dispositifs destinés aux élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap
  - Plan pluriannuel de déploiement des dispositifs inclusifs au sein des établissements ordinaires et mise en œuvre progressive, notamment en faveur de collaborations pluri-disciplinaires
  - Renforcement de l'intégration individuelle, notamment en termes méthodologiques et d'accompagnement
  - Maintien des dispositifs séparatifs avec renforcement de la collaboration
- Axe 2 : les dispositifs destinés au maintien des élèves en école ordinaire
  - Evolution du concept d'aménagements scolaires vers un concept plus large de compensation des désavantages
  - Evolution numérique et des compétences du dispositif d'assistants à l'intégration scolaire (AIS), après le rattachement des AIS à l'enseignement ordinaire
  - Evolution des compétences présentes au sein des établissements scolaires ordinaires en soutien et en faveur de l'école inclusive
- Axe 3 : les dispositifs qui permettent l'inclusion d'enfants et d'élèves issus de la migration
  - Maintien de la veille du dispositif, afin d'en garder une qualité constante
  - Attention particulière aux élèves migrants non scolarisés et à l'accueil